

**AVIS DE COURSE TYPE
VOILE LEGERE 2017-2020**

Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course.

Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

Régate de Dériveurs Solitaire des Hauts-de-France

24 et 25 mars 2018

Etang du Vignoble à Valenciennes

Cercle de voile de Valenciennes

5B (IND, LAR, LAS, LAS4, OPTI)

5A (OPTI) Championnat de ligue

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.3 les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

S/O.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

- Dériveur : solitaire

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire fournit sur place le jour de la régata

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 5€ par personne

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Journée du 24 mars à partir de 13 heures

Journée du 25 mars à partir de 9 heures

5.2 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
24 MARS	15H30	Laser-Opti
25 MARS	11h00	Laser et Optimist

5.3 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- Affichées dans le club house

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type Triangle

- Pour les bateaux Optimist : Départ, 1bis, 2, 3, 1bis, 3, Arrivée.

- Pour les autres bateaux : Départ, 1, 2, 3, 1, 3 Arrivée.

ATTENTION : En fonction de l'orientation du vent, de la force du vent et du nombre de concurrents, les parcours sont susceptibles d'être modifiés. Les parcours seront affichés sur le tableau officiel

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 à 7 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) Quand 7+1 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

S/O

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Vincent Dievart au 03 27 29 65 96 ou voile.valenciennes@gmail.com